

Du parascolaire à l'accueil à journée continue

4-15 ans Plébiscité par le peuple en novembre 2010, l'accueil à journée continue mobilise toute la République!

A la fin du XIX^e siècle, les classes gardiennes avaient pour but de soustraire les enfants pauvres aux dangers de la rue à la sortie des classes. Il s'agissait de les surveiller, de les éduquer, tandis que les associations de cuisines scolaires, privées et formées souvent de bénévoles, les nourrissaient à midi. Aujourd'hui, l'animation parascolaire accueille des élèves du primaire de tous les milieux sociaux pour des activités d'éveil et de détente et les associations, désormais souvent communales, se chargent toujours des repas.

Du primaire au cycle d'orientation

Demain, ainsi en a décidé le peuple en novembre dernier, cet accueil facultatif devra être étendu aux jeunes qui fréquentent le cycle d'orientation; il sera organisé avant le début des cours, à midi et en fin d'après-midi. Deuxième grande nouveauté, cet accueil s'ouvre aux associations sportives, aux écoles de musique, de danse et de théâtre ainsi qu'à d'autres acteurs en lien permanent avec la jeunesse, la FASE notamment. Ces associations et ces institutions seront ainsi appelées à proposer des activités qui sortent du cadre actuel et devront être rémunérées pour leurs prestations.

La loi constitutionnelle adoptée par le peuple prévoit, encore et sagement, qu'il sera proposé aux enfants du primaire et aux adolescent-e-s du cycle d'orientation des activités différentes, en fonction de leur âge.

Il faut savoir, enfin, que ce grand chantier n'a pas été ouvert par le Conseil d'Etat, mais par les citoyennes et les citoyens qui ont signé, en 2007, l'initiative à l'origine du contreprojet adopté par le Grand Conseil et plébiscité par le peuple en 2010.

Au travail!

Il y a quelques mois, le DIP a désigné Gilles Chamoux responsable de la mise en place de cet accueil à journée continue. Avec pour première mission de travailler en collaboration étroite avec les communes genevoises qui financent aujourd'hui 90% de l'accueil paras-

colaire et qui souhaitent que l'Etat s'investisse davantage. La contribution financière des parents sera déterminée en fonction de leurs revenus: «La loi d'application qu'il s'agit de présenter au Grand Conseil devra être consensuelle», souligne l'ancien directeur du Service des loisirs de la jeunesse qui, aujourd'hui déjà, collabore avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les associations de parents d'élèves.

Devoirs et langues d'origine

Mais Gilles Chamoux a reçu d'autres instructions, toutes souhaitées par le Grand Conseil. Les devoirs et certains appuis scolaires auront une place prioritaire dans le dispositif: «Il n'est pas question qu'un enfant qui fréquente l'accueil continu doive encore effectuer ses devoirs en rentrant à la maison». Les leçons de langue d'origine sont elles aussi à intégrer dans l'accueil continu, c'est pourquoi le DIP œuvre étroitement avec les consulats et les associations qui organisent ces cours destinés aux enfants souhaitant progresser dans leur langue maternelle.

Pour autant que la loi d'application en préparation soit bien accueillie par le Grand Conseil, il est prévu que sa mise en vigueur intervienne simultanément avec la réintroduction de la semaine de quatre jours et demi d'école au cycle moyen de l'enseignement primaire. ■

La culture et le sport au programme!



Photo: F. Grobet